

Sucre

Les États-Unis ont en place un programme de soutien des cours du sucre et ont adopté des mesures de limitation des importations de sucre et de certains produits contenant du sucre. Ces mesures visent à faire en sorte que les cours intérieurs des États-Unis demeurent à des niveaux sensiblement plus élevés que ceux en vigueur sur les marchés mondiaux. En outre, les États-Unis administrent des programmes de réexportation permettant aux exportateurs américains d'importer du sucre aux cours mondiaux et de le réexporter sous forme de sucre raffiné et de produits sucrés. Sans la présence de ces programmes de réexportation, les exportateurs américains seraient moins concurrentiels sur les marchés internationaux en raison du prix intérieur plus élevé du sucre aux États-Unis.

II. LOIS SUR LES RECOURS COMMERCIAUX

La législation des États-Unis sur les recours commerciaux autorise l'imposition de droits antidumping ou compensateurs sur les importations de marchandises sous-évaluées ou subventionnées qui font ou peuvent faire du tort à l'industrie nationale. Les industries américaines soucieuses de se protéger contre la concurrence des importations font de plus en plus appel aux lois sur les recours commerciaux. Le système ou la législation et la pratique en vigueur aux États-Unis comportent aussi des dispositions qui permettent les manoeuvres d'intimidation à l'égard des exportateurs étrangers désireux de pénétrer le marché américain. Il est à la fois coûteux et délicat de défendre les intérêts des exportateurs face aux pouvoirs publics des États-Unis.

Normes relatives à l'ouverture d'une enquête

Le Code des pratiques antidumping et le Code des subventions et des mesures compensatoires du GATT stipulent qu'une enquête peut être ouverte à la condition expresse qu'une demande écrite ait été présentée à cette fin par un pourcentage important des intervenants de l'industrie nationale. Ces Codes autorisent également les responsables de l'enquête à vérifier si la partie plaignante représente bel et bien l'ensemble de l'industrie ou, à tout le moins, une part importante de celle-ci. Les pouvoirs publics des États-Unis, cependant, ne se donnent jamais la peine de vérifier la crédibilité d'un plaignant avant d'ouvrir une enquête. Ils ne rejettent de telles plaintes que dans les cas où la majeure partie des représentants de l'industrie concernée se manifestent pour signifier leur opposition. Cette situation a entraîné la tenue de nombre d'enquêtes